

LA DÉMARCHE HQE®

Haute Qualité Environnementale

EN RESTAURATION

Quels enjeux ?

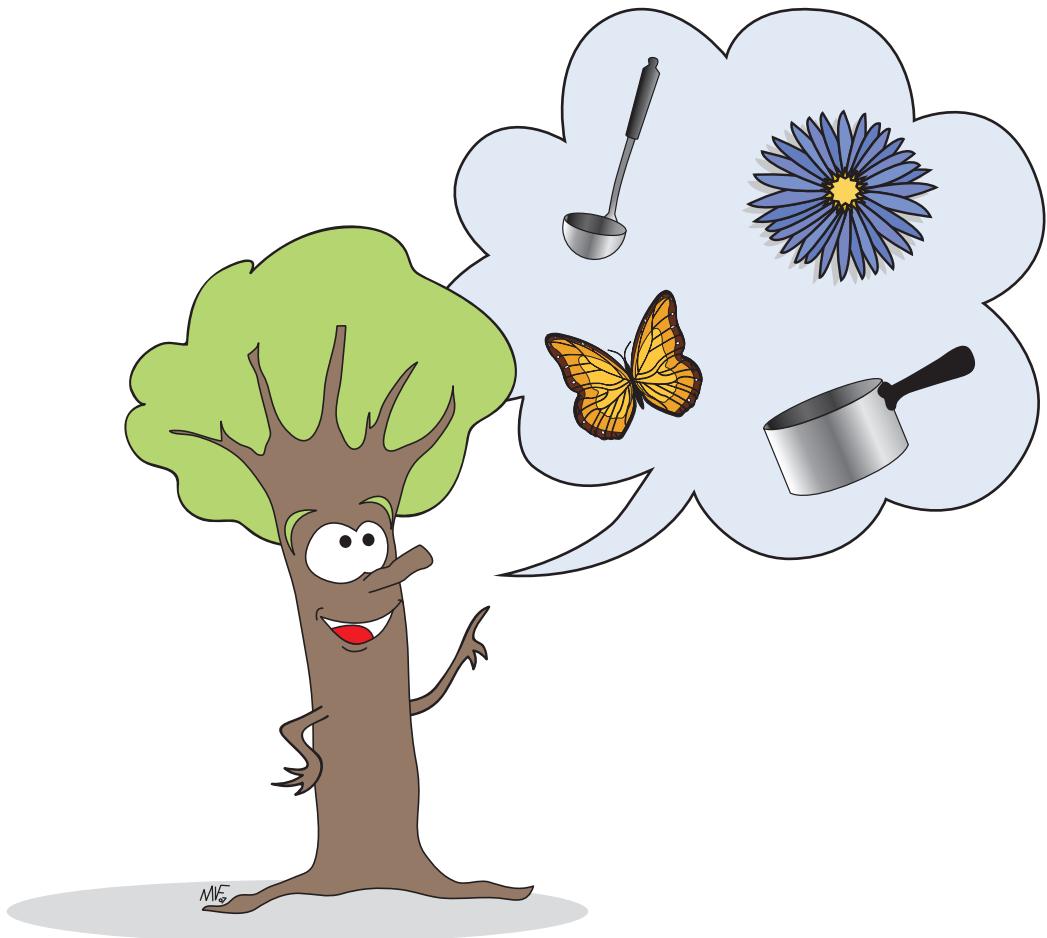


LA DÉMARCHE HQE®

Haute Qualité Environnementale

EN RESTAURATION

Quels enjeux ?



*Donner du goût à l'environnement :
une démarche raisonnée qui se cuisine tous les jours*



Sommaire

1	Préambule	p 8
	• Donner du sens à une démarche HQE®	p 9
	• Un enjeu incontournable en restauration	p 9
2	Définitions	p 11
	• Définition formelle	p 12
	• Définition explicite	p 12
	• Définition exigentielle	p 13
3	Les zones de travail	p 15
4	Les enjeux par zone de travail	p 19
5	Les enjeux par type de matériel	p 39
6	Indicateurs de mesure et de suivi	p 55
7	Exemples de réalisations	p 63
	• Centre Hospitalier Le Mans (72)	P 64
	• UCP Boulogne-Billancourt (92)	p 72
8	Certification	p 77
9	Annexes	p 83
	• Glossaire	p 84
	• Index des Contacts	p 85
	• Références	p 86
	• Bibliographie	p 87

1 PRÉAMBULE



Rappel historique

Le fait que le développement durable devienne une orientation partagée par l'ensemble des acteurs économiques engage le secteur de la construction vers des démarches concrètes pour diminuer les impacts environnementaux générés par leurs activités. Le secteur de la construction est en effet responsable de 43 % de la consommation d'énergie, 25 % des gaz à effet de serre, 40 % de la consommation de ressources naturelles et de la production de déchets.

Afin de trouver des réponses concrètes à ces enjeux, la démarche de Haute Qualité Environnementale a été élaborée dès 1996 par tous les acteurs de la construction, regroupés au sein de l'Association HQE®.

La démarche HQE® touche à la fois l'environnement intérieur, celui des futurs usagers, avec des préoccupations de santé et de confort, et l'environnement au sens général, avec des objectifs d'économie de ressources et de réduction des rejets dans l'environnement. C'est une « approche système », qui considère le bâtiment dans toutes ses composantes et sur son cycle de vie. Sa souplesse favorise son adaptabilité à des contextes variés : elle s'applique à tous types de bâtiments, aux travaux neufs et à la réhabilitation ; elle se transpose aisément aux climats tropicaux ; elle se décline aux opérations d'aménagement.

La raréfaction des ressources et l'effet de serre d'une part, la demande des usagers de plus de confort et de sécurité d'autre part, deux exigences apparemment contradictoires : le défi que la démarche HQE® tente de relever avec tous les professionnels s'inscrit dans une perspective de développement durable.

La démarche HQE® se structure selon deux volets indissociables :

- le Système de Management Environnemental (SME), colonne vertébrale de la démarche HQE® ;
- la DEQE (Définition Explicite de la Qualité Environnementale), performance intrinsèque de l'ouvrage, définie selon 14 cibles.

Ces deux volets font l'objet de référentiels sous la responsabilité de l'association HQE®, qui trouvent leur origine dans les travaux du Plan Construction et Architecture (1993-1996), et sont repris en normalisation française, et présentés devant les instances internationales et européennes de normalisation, l'ISO et le CEN.

Le référentiel SME précise l'ensemble de l'organisation, des procédures et des pratiques spécifiques à une opération de construction. Le SME est élaboré, mis en place et géré par le Maître d'Ouvrage pour définir, mettre en œuvre et vérifier l'exigentiel ainsi que l'état final de l'opération du point de vue de l'environnement.

Le référentiel DEQE (Définition Explicite de la Qualité Environnementale) définit ce que sont les pratiques de qualité environnementale des bâtiments. Il formalise le contenu des 14 cibles et propose un certain nombre d'exigences et d'indicateurs, qualitatifs ou quantitatifs.

Donner du sens à une démarche HQE®

Lancer un projet dans le cadre d'une démarche HQE® est une démarche volontaire ; bien que pour certains elle puisse paraître fastidieuse et coûteuse, elle devrait au contraire s'inscrire dans une démarche économique avantageuse quelle que soit la Maîtrise d'Ouvrage concernée ; passés les effets mode, gérer un chantier de sa conception ou restructuration à sa réalisation sur le plan de la HQE®, c'est un engagement fort pour l'avenir de notre patrimoine immobilier, sur le plan :

- De sa **longévité**,
- De sa **faible nuisance** dans l'environnement
- De sa **faible consommation** énergétique
- Ou encore des **prévisions de transformations** ou de changement de destinations.

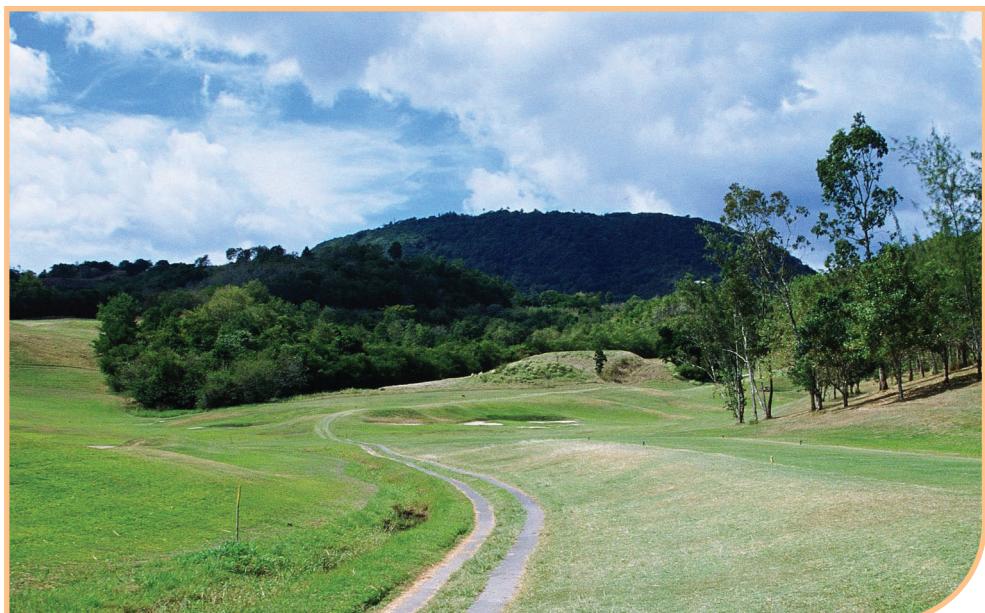
Ce qui par conséquent agit sur la performance économique de celui-ci.

Par contre ce qui à notre sens est novateur, c'est la mise en place d'indicateurs permettant de quantifier l'impact réel des différents choix techniques en terme de performance acoustique, énergétique..., et ce, à travers la certification.

Un enjeu incontournable en restauration

Contrairement à certaines idées reçues, dès l'instant où la restauration fait partie des usages du bâtiment (a fortiori si elle en est l'usage principal), celle-ci devient l'enjeu majeur d'une

démarche HQE®. De plus, après plusieurs réalisations, les retours sur investissement constatés se font à très court terme (de 1 à 3 ans le plus souvent).



2 **DÉFINITIONS**



Les 14 Cibles



Définition formelle

« Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur et créer un environnement intérieur sain et confortable ».

Définition explicite

14 cibles pour aider les Maîtres d'Ouvrages à structurer leurs objectifs

MAÎTRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR	CRÉER UN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SATISFAISANT
<p>ÉCO-CONSTRUCTION</p> <ul style="list-style-type: none">1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat2. Choix intégré des procédés et produits de construction3. Chantier à faibles nuisances	<p>CONFORT</p> <ul style="list-style-type: none">8. Confort hygrothermique9. Confort acoustique10. Confort visuel11. Confort olfactif
<p>ÉCO-GESTION</p> <ul style="list-style-type: none">4. Gestion de l'énergie5. Gestion de l'eau6. Gestion des déchets d'activité7. Gestion de l'entretien et de la maintenance	<p>SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none">12. Qualité sanitaire des espaces13. Qualité sanitaire de l'air14. Qualité sanitaire de l'eau



Définition exigentielle

Elle représente l'ensemble des référentiels de l'Association HQE®. Elle permet de préciser la définition de la QE (Qualité Environnementale) d'un bâtiment en fournissant la définition qu'on peut donner actuellement aux exigences environnementales particulières que doivent satisfaire les différentes composantes du bâtiment, de ses équipements et du reste de la parcelle de l'opération de construction ou d'adaptation. Les définitions des cibles de la QE des bâtiments s'appliquent à tous les types de bâtiments, neufs ou existants.



LES CIBLES DE MAÎTRISE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

LES CIBLES D'ÉCO-CONSTRUCTION

Cible n°01

« Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat » :

- Utilisation des opportunités offertes par le voisinage et le site
- Gestion des avantages et désavantages de la parcelle
- Organisation de la parcelle pour créer un cadre de vie agréable
- Réduction des risques de nuisance entre le bâtiment, son voisinage et son site.

Cible n°02

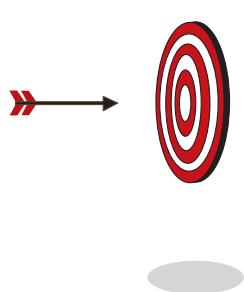
« Choix intégré des procédés et produits de construction » :

- Adaptabilité et durabilité des bâtiments
- Choix des procédés de construction
- Choix des produits de construction.

Cible n°03

« Chantier à faibles nuisances » :

- Gestion différenciée des déchets de chantier
- Réduction des pollutions de la parcelle et du voisinage
- Maîtrise des autres nuisances de chantier.



LES CIBLES D'ÉCO-GESTION

Cible n°04

« Gestion de l'énergie » :

- Renforcement de la réduction de la demande et des besoins énergétiques
- Renforcement du recours aux énergies environnementales satisfaisantes
- Renforcement de l'efficacité des équipements énergétiques
- Utilisation des générateurs propres lorsqu'on a recours à des générateurs à combustion.

Cible n°05

« Gestion de l'eau » :

- Gestion de l'eau potable
- Recours à des eaux non potables
- Assurance de l'assainissement des eaux usées
- Aide à la gestion des eaux pluviales.

Cible n°06

« Gestion des déchets d'activités » :

- Conception des dépôts de déchets d'activités adaptée aux modes de collecte actuels et futurs probables
- Gestion différenciée des déchets d'activités, adaptée au mode de collecte actuel.

Cible n°07

« Entretien et maintenance » :

- Optimisation des besoins de maintenance
- Mise en place de procédés efficaces de gestion technique et de maintenance
- Maîtrise des effets environnementaux des procédés de maintenance.



LES CIBLES DE CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SAIN ET CONFORTABLE

LES CIBLES DE CONFORT

Cible n°08

« Confort Hygrothermique » :

- Permanence des conditions de confort hygrothermique
- Homogénéité des ambiances hygrothermiques
- Zonage hygrothermique.

Cible n°09

« Confort acoustique » :

- Correction acoustique
- Isolation acoustique
- Affaiblissement des bruits d'impact et d'équipements
- Zonage acoustique.

Cible n°10

« Confort visuel » :

- Relation visuelle satisfaisante avec l'extérieur
- Éclairage naturel optimal en termes de confort et de dépenses énergétiques
- Éclairage artificiel satisfaisant et en appui de l'éclairage naturel.

Cible n°11

« Confort olfactif » :

- Réduction des sources d'odeurs désagréables
- Ventilation permettant l'évacuation des odeurs désagréables.

LES CIBLES DE SANTÉ

Cible n°12

« Qualité sanitaire des espaces » :

- Création de caractéristiques non aériennes des ambiances intérieures satisfaisantes
- Création de conditions d'hygiène
- Facilitation du nettoyage et de l'évacuation des déchets d'activités
- Facilitation des soins de santé
- Création de commodités pour les personnes à capacités réduites.

Cible n°13

« Qualité sanitaire de l'air » :

- Gestion des risques de pollution par les produits de construction
- Gestion des risques de pollution par les équipements
- Gestion des risques de pollution par l'entretien ou l'amélioration
- Gestion des risques de pollution par le radon
- Gestion des risques d'air neuf pollué.

Cible n°14

« Qualité sanitaire de l'eau » :

- Protection de réseaux de distribution collective d'eau potable
- Maintien de la qualité de l'eau potable dans les bâtiments
- Amélioration éventuelle de la qualité de l'eau potable
- Traitement éventuel des eaux non potables utilisées
- Gestion des risques liés aux réseaux d'eaux non potables.

